

Soirée-débat organisée par ATTAC-Clamart,
sur l'eau, le SEDIF et le prochain contrat,
le 19 novembre 2008, Clamart

Le contrat, conclu entre le SEDIF et VEOLIA et qui régit les circuits et la distribution de l'eau en région parisienne, arrive à échéance le 31 décembre 2010. L'association UFC-Que choisir a analysé les données de ce contrat, en cours depuis de nombreuses années. Elle a pointé des dysfonctionnements et des aberrations financières. Les médias se sont fait l'écho des tensions existant au sein du SEDIF à propos de ce rapport. Le renouvellement de ce contrat est devenu un enjeu économique et financier pour les usagers de l'eau et une question, éminemment politique, du mode de gestion de ce bien commun de l'humanité est posée. Attac, groupe de proximité de Clamart, fidèle à son objectif d'éducation populaire, a organisé un débat pour mieux comprendre ce sujet qui nous concerne tous.

Interventions de Marc Laimé, journaliste (Le Monde Diplomatique, Le Canard Enchaîné, etc., blogueur (eauxglacees.com), un des meilleurs experts des questions qui concernent l'eau en France et dans le monde, auteur du livre « les dossiers de l'eau ») et de Philippe Kaltenbach, maire de Clamart, délégué au SEDIF depuis le printemps dernier ; puis questions de la salle.

Marc Laimé

Encore un article dans la presse : cette fois-ci, dans « L'Expansion » de cette semaine, magazine qui n'est pas réputé pour être de gauche ni pour soutenir les services publics. Le **mouvement d'interrogation et de contestation** sur le système de l'approvisionnement de l'eau potable (l'eau du robinet) a commencé depuis 10-15 ans en France. En 1985 : MM. Chirac puis Tiberi ont mis en place l'organisation actuelle de la distribution de l'eau sur Paris.

Ce qui se passe autour de l'eau avec le SEDIF et Véolia a un fort caractère symbolique.

Le **SEDIF** (Syndicat des Eaux d'Île-de-France) a été créé en 1923. Auparavant, il n'y avait pas d'infrastructure. Il regroupe sur l'Île-de-France (hors Paris) 142 communes + 2 par convention.

Actuellement, **on justifie le privé par la comparaison public-privé**. Mais la réversibilité est possible et régulière. Pour Véolia (ex-CGE), le contrat avec le SEDIF est le plus important contrat français et européen. Il court depuis 1962 ; 25 avenants s'y sont agrégés depuis son commencement. Il existe **d'autres formes de contrat**. Pour le SEDIF, le choix pour un nouveau contrat est celui de la régie intéressée : Véolia est payée par forfait sur 317 millions d'euros. De **nombreux audits** ont eu lieu. Le cabinet Ernst & Young a pointé des dérives considérables. Le **système de la facturation** de l'eau par le SEDIF ne s'applique pas aux immeubles, qui pour la plupart sont en quantièmes [*Note d'Attac : 1 compteur pour l'immeuble et le coût de l'eau est réparti entre les occupants en fonction des « quantièmes » que représente chaque logement*] : sur **4 millions d'usagers**, il n'y a que **580.000 clients facturés**. La facturation faite par Véolia comprend la consommation d'eau, l'abonnement au service (via le compteur) et les diverses redevances anti-pollution. Ces sommes sont perçues par Véolia, puis rétrocédées au SEDIF. Il est constaté qu'un temps certain s'écoule entre ces deux opérations. On constate également que Véolia enregistre des **bénéfices de plusieurs millions d'euros** par an. Par ailleurs, on note, une certaine **confusion dans les fonctions exercées** : A. Santini, qui a été réélu à la présidence du SEDIF au printemps dernier, suite aux élections municipales de mars 2008, est aussi président du Bassin Seine-Normandie, dont le vice-président est le président de Véolia.

Plusieurs stratégies ont été mises en place par Véolia pour **étouffer la gronde**, ce qui ne l'empêche pas de donner des informations supplémentaires sur leur gestion : **les surfacturations sont encore plus apparentes**. Grâce à toutes ces informations, on peut critiquer encore plus sérieusement le contrat. Désormais, les soutiens de la droite se posent eux-aussi des questions.

Il y a une **asymétrie démocratique dans l'exécutif du SEDIF** entre le bureau (12 délégués élus vice-

présidents) et les simples délégués. Le risque serait que cette organisation conduise à la qualification d'une gestion de fait du SEDIF par Véolia. Les 142 villes représentées au SEDIF pèsent toutes une voix (**une ville = une voix**), lors des élections, ce qui ne prend pas en compte le poids démographique des villes : aucun ratio par habitant. **Du fait de la répartition des groupes politiques**, les choix d'A. Santini peuvent aisément se concrétiser : reconduction de la régie intéressée et renouvelée. Mais ce qui peut être perdu, c'est la réputation de Véolia du fait de la dénonciation (par l'opinion) publique du contrat actuel.

Pour le choix du nouveau contrat, plusieurs scénarii ont été établis et notés par un cabinet expert. Les conclusions ont été reçues par les délégués (municipaux au SEDIF ; 1 par conseil municipal, donc 142 délégués au total) quelques jours avant la réunion, en septembre 2008. Après, la machine a continué à s'emballer, alors que tout cela se passe un an avant la date limite posée par la loi et qu'il n'y a aucune urgence. C'est une manière de **poser le rapport de force, hors du débat démocratique**. Cette démarche est précipitée, le jugement des délégués ne sera pas suffisamment éclairé, on peut supposer que **cette hâte occasionnera quelques biais, quant à la procédure**.

On peut constater que la recherche et l'innovation sont désormais confiées à Véolia : cela a signé **la fin de l'ingénierie publique** ; l'Etat s'est empêché de rechercher et de trouver.

Pour Véolia, les enjeux sont fondamentaux : c'est l'occasion de **montrer son savoir-faire en exhibant les usines construites avec l'argent public**. Elles font sa publicité. Ces usines utilisent des progrès technologiques, pour lesquels il n'y a pas d'accord de rétrocession : ce sont des plus-values (engrangées par l'entreprise) d'investissement (fait par la collectivité). Et **toute plus-value appartient à Véolia**, comme il est spécifié dans le contrat. La rente de situation dont bénéficie Véolia, par l'application du contrat signé par les responsables du SEDIF, se manifeste aussi sur cet aspect et pas seulement sur les factures de travaux ni sur l'exploitation d'une ressource naturelle qui nécessite (pour encore combien de temps encore ?) peu d'effort à aller chercher et distribuer.

Les enjeux sont également au-delà de nos frontières : **le refus de la marchandisation de l'eau par les français est partagé ailleurs**. C'est la question de nos "champions nationaux" qui se pose : les armes, l'espace, l'agro-alimentaire, la chimie et l'eau. Le leitmotiv est de les défendre à tout prix, ce qui occasionne un soutien forcené de la part de l'Etat. Ceci est symbolique et déterminant, au-delà de l'eau, et interpelle tout le monde.

L'objectif n'est donc **pas seulement de faire baisser le prix de l'eau** de 20 à 30%. C'est aussi de **se réapproprier ce savoir et ces technologies**, dont nous sommes privés.

En France, 80% de ce business appartient aux groupes privés, dont 50% pour l'approvisionnement. C'est une autre exception française : le monopole de Véolia et consorts forment quelque chose qui s'apparente à un **"cartel hors-concurrence"**. Par exemple, ces 3 entreprises (multinationales) de l'eau (Véolia, Suez, SAUR (Bouygues) ont 12 filiales communes. En 2000, elles ont reçu l'injonction de les décroiser. Huit années plus tard, en 2008, rien n'a été fait, bien que la ministre de l'Economie démente cela, après avoir été tancée par Bruxelles. Cette rente de situation arrive à son terme. Les élus s'en sont accommodés pour de bonnes et mauvaises raisons.

Bruxelles va condamner la France à une amende de 1 milliard d'euros pour sa pollution des nappes phréatiques et met en demeure de tout mettre aux normes. C'est une pression forte pour pousser à développer l'assainissement.

A Véolia, sur les 112 salariés, 150 sont occupés à des tâches « non-répertoriées ». Ils apparaissent dans les frais de structure. La « Gazette des communes » a publié un article et présenté les **modalités pratiques pour passer ces salariés privés vers la fonction publique**. Il n'y aurait aucun problème. L'argument consistant à faire croire que les salariés privés actuels de Véolia-Eau seraient moins bien traités est indéfendable : il n'y aurait aucune perte pour eux. Ce qui n'empêche pas certains syndicats "maison" de jouer à faire peur aux salariés.

Le SEDIF demeure une collectivité publique territoriale que l'on peut se réapproprier.

A qui appartient-il de le gérer ? Pour cela, il faudrait une relance de l'ingénierie publique : les savoir-faire. Mais le Premier ministre, F. Fillon, est plutôt en train de **casser les DDE** (directions départementales de l'équipement) **et les DDA** (directions départementales de l'aménagement), en passant ces services aux entreprises privées.

Philippe Kaltenbach

Nous participons à un débat exemplaire dans le contexte actuel de crise financière et économique. Ici sont réunis **les éléments du débat autour des excès du libéralisme** : une multinationale et la volonté de retour de la puissance publique.

Au début, le prix de l'eau a été dénoncé de toutes parts : c'est le plus élevé de France. Malgré ses 4 millions d'habitants, il n'y a **aucune économie d'échelle**. Ce prix est révélateur de ce que Véolia engrange au détriment du citoyen, estimé par « l'UFC-Que Choisir » à 90 millions d'euros et qu'une seconde étude, à partir des éléments fournis par le SEDIF, fixe au minimum à 45 millions.

On observe une **forte évolution de l'opinion** depuis quelques années, en écho aux villes (parfois gérées par l'UMP) qui sont **revenues à la régie publique** et où tout le monde est satisfait.

Le **retour de Paris en régie publique** est un élément fort de cette campagne. Ce qui était vrai pour les petites villes devient vrai pour les grandes villes. C'est ce qui reste à faire comprendre à l'opinion et aux élus dans la perspective d'un regroupement dans un grand établissement de l'eau. L'obstacle désormais réside dans **le choix d'André Santini de précipiter le vote** qui aura lieu le 11 décembre prochain.

Cet été, le président du SEDIF a écrit aux 144 délégués. Mais le secrétariat du SEDIF a utilisé une feuille à l'entête de Véolia. C'est là où on peut s'interroger sur la connivence du SEDIF avec Véolia : comment des feuilles à entête de Véolia peuvent être stockées au SEDIF ? Cela explique peut-être **pourquoi le président du SEDIF ne veut pas d'un véritable débat** préalable.

L'**audit**, commandé et payé par le SEDIF, **indiquait** que la **solution la moins chère** était la "**régie publique**". Puis venait la "régie avec prestations", puis la "délégation de service public" et enfin la « délégation intéressée ». C'est ce dernier mode d'exploitation que André Santini et la majorité des délégués veulent faire choisir par le SEDIF. Ce choix se fait par **une vision idéologique : le privé fait mieux que le public**. Seulement, **les élus ont à s'occuper des dossiers et non à déléguer à des entreprises privées**. Ce combat est l'occasion de **se battre pour les usagers et les services publics**.

Questions

En cas de vote pour la délégation à Véolia, peut-on quitter le SEDIF ?

Quelles sont les clauses de résiliation ?

Réponse de Philippe Kaltenbach

L'hypothèse pour Clamart n'est pas à écarter, vu que Paris est proche et est en surproduction avec une baisse de sa consommation. Techniquement ce n'est pas impossible de se brancher avec d'autres villes.

Le prix de l'eau augmente de 2~3 % chaque année, malgré une diminution constante de la consommation depuis 20 ans. Les compteurs posés par Véolia (et qui font la part fixe de la facture et le déséquilibre entre immeuble et pavillon : 1 compteur payé par plusieurs usagers ou par un) est facturé 3 fois plus cher que la norme. Ce qui démontre qu'**avec le privé on ne peut rien contrôler**. Avec les projets de "Grand Paris", les infrastructures vont évoluer, ainsi que les prix de l'assainissement. Pour faire sécession et sortir du SEDIF, il faut avoir l'assentiment de ce dernier. Dans ce cas, il y a un risque de « balkanisation ».

Réponse de Marc Laimé

Au sein du SEDIF, on peut voir une assemblée démocratique qui s'apparente à la Corée du Nord. Mais les élus UMP ne supportent plus d'être maltraités, humiliés par Véolia, dont le premier actionnaire (à hauteur de 12%) est un fond d'investissement américain. En 2006, ils avaient eu l'idée de « titriser » les contrats sur l'eau, comme les subprimes. Dans le contrat actuel (qui arrive à échéance au 31/12/2010), 5 millions d'euros sont prévus comme provision pour travaux. L'intégralité de cette somme n'est jamais dépensée, ce qui permet à Véolia de la garder comme une charge à venir, donc d'impacter le coût de l'eau.

**Peut-on porter plainte pour les indus ?
Ou faire des recours judiciaires ?**

Réponse de Marc Laimé

Pour les recours, on ne sait pas encore. Mais il faut arriver à gagner, sinon, on en reprend pour 10 ou 15 ans, avec de nouvelles positions : ces entreprises veulent aussi **gérer les nappes phréatiques**. Il y a nécessité à les stopper maintenant. On peut s'attendre à ce qu'ils fassent pression pour ne pas perdre et qu'ils demandent un vote "à bulletin secret", qui permettra à beaucoup de voter contre leur camp et contre leurs promesses.

Tout cela a commencé en 1923, comment expliquer qu'il n'y ait eu aucune protestation. Y a-t-il eu corruption ? Que font les élus ?

Réponse de Philippe Kaltenbach

La loi de décentralisation donne l'efficacité aux élus : pour beaucoup d'entre eux, laisser le privé faire, c'est une bonne manière d'être tranquilles. Dans les années 90, le financement des partis politiques a été assaini. De nos jours, **les élus ont** plus de pouvoir et surtout **la liberté de choisir leur prestataire**.

Ce sont les mêmes maux que dans d'autres domaines. Qu'en est-il de l'eau et de la santé publique ? Une ressource naturelle transformée en marchandise, ça fait peur.

Réponse de Marc Laimé

On assiste à la fin des laboratoires (sanitaires) publics : désormais, ce sont des laboratoires privés qui font le travail via des conventions et sont payés à la prestation. Il y a une **perte des données** et une **perte de la capacité opératoire**. Cette normalisation est faite par le privé, par exemple avec les certifications "iso". **Ils se substituent à la puissance d'Etat** et leur champ d'intervention va bien au-delà de la Délégation de Service Public (DSP).

Ce n'est qu'une évolution de la corruption des années 80 et 90 : c'est une habitude qui est prise par les élus. C'est par exemple la place que veut prendre l'Institut de la gestion déléguée ("*promouvoir l'amélioration de la qualité et de la performance des services publics, notamment lorsque leur gestion est déléguée*", site internet via google).

Qui donne les cours ? **Qui assure la formation des cadres territoriaux ?** Les écoles publiques font assurer ces cours par des organismes privés.

Qui va valider l'auto-surveillance exercée par les services privés?

C'est la disparition des DDE et des DDA, dans leur fusion réciproque. Le privé a la possibilité de s'auto-valider, il devient coproducteur de la gestion publique. Ailleurs qu'en France, on assiste au phénomène inverse : une coalition anti-privé.

Qu'en est-il d'un Service Public National de l'Eau (SPNE), voire d'une nationalisation des services de l'eau ?

Réponse de Marc Laimé

Ce n'est pas faisable : **l'eau requiert une gestion localisée, décentralisée**. Mais **au niveau national on pourrait avoir l'ingénierie, la recherche et la formation**. Si l'eau et les services qui l'entourent n'ont pas été nationalisés, c'est qu'ils ne sont pas considérés comme des enjeux stratégiques. Cette mesure était dans le programme commun de l'élection de 1981, mais n'a pas été appliquée.

En 1945, on a voulu l'autosuffisance alimentaire. On a érigé ce mythe en faisant aussi croire aux agriculteurs qu'ils allaient participer à la fin de la faim dans le monde. Ce qui a produit l'industrie agro-

alimentaire. En Bretagne, il y a eu 60 millions d'habitants supplémentaires : ovins, bovins, volailles, qui ont produit autant de lisier. C'est de là que viennent les pollutions des nappes phréatiques bretonnes. La responsabilité des agriculteurs est donc limitée. On ne pourra résoudre ce problème qu'en aidant les paysans via la solidarité nationale.

Merci à Marc Laimé pour ses interventions et son engagement.

Merci à Philippe Kaltenbach pour sa ténacité dans le combat et de le poursuivre.

Notes de soirée de attac92clamart